



—OTAN

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN

Lord Ismay, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et vice-président du Conseil de l'Atlantique-Nord, avec le drapeau officiel de l'OTAN.

écemment qu'en sa qualité de responsable de la défense d'une frontière de 4.000 milles, il avait été à même de constater qu'en trois ans le commandement avait dressé des plans de défense et organisé la répartition des forces de façon à prévenir tout acte d'agression.

Le rôle de premier plan joué par le Canada dans le travail préparatoire à la signature du Traité de l'Atlantique-Nord constitue sa première contribution à la défense de l'Atlantique. De plus, le Canada a rendu un service important et d'autant plus significatif que ce geste était celui d'un loyal partisan des Nations Unies, quand, en 1947, le Premier ministre a formulé devant l'Assemblée générale l'avertissement que, pour mieux assurer leur sécurité, certaines nations pourraient être forcées de recourir « à une association d'États démocratiques et pacifiques, désireux d'assumer des obligations internationales plus précises en échange d'une plus grande mesure de sécurité nationale ».

Les contributions du Canada aux plans de défense de l'OTAN dépendent pour une bonne part de l'état de ses propres préparatifs militaires. En 1953-1954, le Canada a affecté à la défense des crédits d'un peu plus de 2 milliards de dollars. Sa participation au développement de la puissance de l'OTAN revêt trois formes principales: forces armées, aide mutuelle et appui financier. Dans le premier cas, il s'agit d'un engagement portant sur l'envoi d'unités terrestres et aériennes aux armées de terre et de l'air du commandant suprême allié en Europe et de forces navales destinées au commandant suprême allié de l'Atlantique. Outre les militaires canadiens affectés aux neuf principaux états-majors de l'OTAN, y compris le SHAPE et le Collège de défense, le Canada maintient depuis novembre 1951 une brigade en Allemagne, conformé-